

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BESSENS**

2025-02

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNE

Arrondissement de  
Montauban

CCAS DE BESSENS

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze avril, dix-sept heures, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Président.

**Étaient présents, Mmes et MM. :** Adrien RAPHET, Laetitia LAFORGUE, Vanessa DE CORTE, Jérôme FABRIS, Gilles CABOT, Geneviève RAYNAL, Christian BERTOIGNA, Daniel BALAT, Annie GOUZE, Brigitte MOT.

**Étaient absents ou excusés, Mmes et MM. :** Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODDE, Emmanuelle TOURNAY, Cécile LAFONTAINE, Luciano ARNOLDO.

**Convocation :** 02/04/2025

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 16, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Laetitia LAFORGUE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

**Délibération n°2025-02 : Approbation du compte administratif 2024 du CCAS**

Rapporteur : Monsieur le Président

**Exposé :**

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des collectivités territoriales, le compte administratif, doit être soumis au vote du conseil d'administration.

Ce compte administratif fait apparaître d'une part les crédits votés pour l'exercice 2024 dans le budget primitif et les décisions modificatives d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser, les rattachements des charges et des produits et le résultat de clôture.

Le compte administratif, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2024. De façon synthétique il s'établit comme suit :

Total des dépenses 2024 de fonctionnement :	0 €
Total des recettes 2024 de fonctionnement :	0 €
<b>Résultat de l'exercice 2024 (Fonctionnement) :</b>	<b>0 €</b>
Résultats antérieurs reportés :	1 337.19 €
<b>Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :</b>	<b>1 337.19 €</b>
<hr/>	
Total des dépenses 2024 d'investissement :	0.00 €
Total des recettes 2024 d'investissement :	0.00 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :</b>	<b>0.00 €</b>
Solde des reports d'investissement antérieurs :	0.00 €
<b>Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :</b>	<b>0.00 €</b>

Après avoir présenté le Compte Administratif, Monsieur le Président sort de la salle du Conseil.

Le Compte Administratif est mis aux voix par Madame Laetitia LAFORGUE, Vice-Présidente du CCAS. Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 9 voix « pour » :

APPROUVE le compte administratif 2024, tel que présenté ci-dessus.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

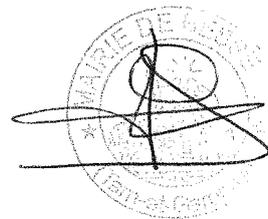
Le Maire,

Adrien RAPHET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BESSENS**

La Secrétaire de séance,  
Laetitia LAFORGUE



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 18 AVR. 2025